

## **RAPPORT**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018**

<b>Objet : Ouvertures dominicales 2019 (activités commerciales)</b>
---

**Rapporteur : Corentin REMOND**

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques autorise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, certaines branches d'activités de commerces de détail à ouvrir plus de 5 dimanches par an, dans la limite de 12.

Si le seuil n'excède pas cinq dimanches, l'autorisation est prise par arrêté du Maire après avis du Conseil Municipal. Au-delà, l'autorisation est soumise à l'avis de la Métropole de Lyon. Des dates distinctes par branche d'activités peuvent être accordées par le Maire. Pour l'année 2019, la liste doit être arrêtée avant le 31 décembre 2018.

Un sondage a été effectué auprès des commerçants de Tassin la Demi-Lune afin de recueillir leurs avis sur le nombre souhaité d'ouvertures et les dates prioritaires pour l'année 2019.

Il ressort de ce sondage qu'il n'y a pas de réelle attente pour ouvrir plus de cinq dimanches par an.

Au vu des résultats, les dates d'ouvertures dominicales les plus sollicitées pour les commerces de détail (hors concessionnaires automobiles) correspondent à la période de fin d'année sur la base de la proposition suivante :

- Dimanche 13 janvier 2019 ;
- Dimanche 8 décembre 2019 ;
- Dimanche 15 décembre 2019 ;
- Dimanche 22 décembre 2019 ;
- Dimanche 29 décembre 2019.

Les concessionnaires automobiles, par l'intermédiaire du Conseil National des Professionnels de l'Automobile, ont fait une demande d'ouvertures dominicales pour les dates suivantes :

- Dimanche 20 janvier 2019 ;
- Dimanche 17 mars 2019 ;
- Dimanche 16 juin 2019 ;
- Dimanche 15 septembre 2019 ;
- Dimanche 13 octobre 2019.

**En ce sens, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources réunie le 05 décembre 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les dates d'ouvertures dominicales pour l'année 2019, par branches d'activité : commerces de détail et concessionnaires automobiles.**